

752 Vedette secondaire - Nom hiérarchique de lieu (R)

Premier indicateur

Non défini

⌀ Non défini

Second indicateur

Non défini

⌀ Non défini

Codes de sous-zones

‡a	Pays ou entité plus vaste (R)	‡h	Région extraterrestre (R)
‡b	Premier ordre d'instance politique (NR)	‡0	Numéro de contrôle de notice d'autorité (R)
‡c	Ordre intermédiaire d'instance politique (R)	‡1	URI de l'objet du monde réel (R)
‡d	Ville (NR)	‡2	Source du terme (NR)
‡e	Terme de relation (R)	‡4	Relation (R)
‡f	Subdivision municipale (R)	‡6	Liaison (NR)
‡g	Autre région géographique non juridique et caractéristique (R)	‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone correspond à une vedette secondaire pour laquelle la vedette est une forme hiérarchique d'un nom géographique en rapport avec une particularité du document décrit, par exemple le lieu de publication d'un livre rare. Le double tiret (--) précédant un sous-élément dans un nom de lieu ne paraît pas dans une notice MARC. Il peut être généré par le système en tant que constante d'affichage pour séparer les sous-éléments du nom de lieu, par exemple Canada--Colombie-Britannique--Vancouver.

Ce type de vedette secondaire est attribué selon les diverses règles de catalogage ; l'objectif visé est de fournir un accès à une notice bibliographique via une forme hiérarchique d'un nom de lieu, associé à un attribut particulier (p. ex. : pour les journaux, le nom de la localité desservie; pour des livres rares, le lieu d'édition ou d'impression).

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies ; chacune contient un blanc (⌀).

■ CODES DE SOUS-ZONES

‡a - Pays ou entité plus vaste

La sous-zone ‡a contient le nom d'un pays ou d'une autre instance politique plus vaste. On y inscrit aussi le nom de régions ou entités géographiques telles que continents ou hémisphères. La sous-zone ‡a peut être répétée si plusieurs niveaux hiérarchiques sont donnés, mais on veillera à ce que l'ordre aille du plus grand au plus petit.

752 ⌀‡aEspagne‡dValence.

‡b - Premier ordre d'instance politique

La sous-zone ‡b contient le nom du premier ordre ou de la première division d'instance politique et, selon le pays, peut inclure le nom d'États, de provinces, de territoires, de départements, etc.

752 **bb#a**France**#b**Alpes-de-Haute-Provence.

#c - Ordre intermédiaire d'instance politique

La sous-zone #c contient le nom d'un deuxième ordre ou ordre inférieur d'instance, à l'exclusion des villes et, selon le pays, peut inclure les comtés, îles, municipalités, préfectures, régions, etc. La sous-zone #c peut être répétée si plusieurs niveaux hiérarchiques sont donnés, mais on veillera à ce que l'ordre aille du plus grand au plus petit.

752 **bb#a**Angleterre**#c**Greater Manchester**#d**Manchester.

752 **bb#a**États-Unis**#b**Maryland**#c**Montgomery County.

#d - Ville

La sous-zone #d contient le nom d'une ville.

752 **bb#a**États-Unis**#b**Kansas**#c**Butler**#d**Augusta.

752 **bb#a**Canada**#b**Colombie-Britannique**#d**Vancouver.

700 11#aFranklin, Benjamin, #d1706-1790, #eimprimeur.

752 **bb#a**États-Unis**#b**Pennsylvanie**#d**Philadelphie.

#e - Terme de relation

La sous-zone #e contient une désignation de la relation entre le nom géographique et le document décrit (par exemple le lieu de l'événement, le lieu de publication, etc.)

752 **bb#a**Angleterre**#d**Londres, #elieu de publication.

752 **bb#a**Écosse**#d**Édimbourg, #elieu de fabrication.

#f - Subdivision municipale

La sous-zone #f contient le nom d'une subdivision à l'intérieur d'un lieu habité, par exemple un quartier, un parc ou une rue.

752 **bb#a**États-Unis**#b**Californie**#c**Los Angeles (Comté)**#d**Los Angeles**#f**Little Tokyo. #2tgn

#g - Autres régions ou caractéristiques géographiques, mais non politiques

La sous-zone #g contient le nom d'entités géographiques terrestres qui ne sont pas de nature juridique, par exemple une rivière, un lac, une île ou des montagnes. La sous-zone #g peut être répétée si plusieurs niveaux hiérarchiques sont donnés, mais on veillera à ce que l'ordre aille du plus grand au plus petit.

752 **bb#a**Afrique**#g**Nil**#g**Sixième cataracte. #2tgn

#h - Région extraterrestre

La sous-zone #h contient le nom d'entités extraterrestres ou spatiales et comprend les systèmes solaires, galaxies, les groupes d'étoiles et les planètes, incluant les entités géographiques de planètes individuelles, etc. La sous-zone #h peut être répétée si plusieurs niveaux hiérarchiques sont donnés, mais on veillera à ce que l'ordre aille du plus grand au plus petit.

752 **bb#h**Mars**#h**Valles Marineris. #2<Code MARC pour le *Gazetteer of Planetary Nomenclature*>

#0 - Numéro de contrôle de notice d'autorité

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#1 – URI de l'objet du monde réel

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

‡2 - Source du terme

Code MARC qui identifie la liste source à partir de laquelle le nom géographique a été attribué.

La source du code est le document intitulé *Codes de relations, de sources et de conventions de description* mis à jour par la Bibliothèque du Congrès.

752 ~~00~~‡aUnited States‡bNew York (State)‡gNiagara Falls.‡2lcsh/naf

752 ~~00~~‡aCanada‡bOntario (Province)‡gNiagara Falls.‡2lcsh/naf

‡4 - Relation

Code ou URI qui spécifie la relation entre l'entité décrite dans la notice et l'entité mentionnée dans la zone. Plus d'un code de relation ou URI peut être utilisé si le nom hiérarchique de lieu a plus d'une fonction. Une source de codes de relation est la *Liste des codes de relation MARC* (marcrelator).

752 ~~00~~‡aEngland‡dLondon.‡4pup.

752 ~~00~~‡aScotland‡dEdinburg.‡4mfp.

‡6 - Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES**Ponctuation**

La zone 752 se termine par un point final à moins que le dernier mot de la zone ne soit une abréviation, une initiale ou une lettre, ou une donnée se terminant par un signe de ponctuation. Il n'y a pas de ponctuation entre les sous-zones.

Constante d'affichage

- [tiret]

Le tiret suivant chaque sous-zone, sauf pour la dernière, ne figure pas dans la notice MARC. Il peut être généré par le système en tant que constante d'affichage.

Zone de contenu désignée :

752 ~~00~~‡aCanada‡bColombie-Britannique‡dVancouver.

Exemple d'affichage :

Canada-Colombie-Britannique-Vancouver.

Ordre des sous-zones

Les sous-zones sont en ordre décroissant, du nom de lieu le plus vaste au plus spécifique.

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Dans les spécifications pour les publications en série, cette zone a été définie pour la première fois en 1975 en tant que vedette non-RCAA/ALA – Lieu d'édition, pour contenir une forme hiérarchique d'accès géographique pour les journaux. En 1978, le nom de la zone est devenu Lieu de publication, d'accès (Journaux) afin de préciser son utilisation.

752

En 1983, la zone a été redéfinie pour son utilisation avec d'autres genres de documents et a été validée en ce qui a trait aux spécifications pour les livres, les cartes géographiques et la musique. Le nom de la zone est devenu Lieu d'édition/impression.

En 1984, la zone a été redéfinie afin d'insérer le lieu de production et a été validée en ce qui a trait aux spécifications de contrôle d'archives et de manuscrits et aux documents visuels. Le nom de la zone est devenu Vedette secondaire – Lieu d'édition ou de production.

En 1986, les noms actuels de la zone et des sous-zones ont été validés afin de refléter l'application générale de la zone.

#a - Pays [RENOMMÉ, 2005]

#b - Province, état, territoire [RENOMMÉ, 2005]

#c - Comté, région, îles [RENOMMÉ, 2005]

#e - Relation [NOUVEAU, 2016]

#e - Relation [RENOMMÉ, 2017]

#f - Subdivision municipale [NOUVEAU, 2005]

#g - Autres régions ou caractéristiques géographiques mais non politiques [NOUVEAU, 2005]

#h - Région extraterrestre [NOUVEAU, 2005]

#0 - Numéro de contrôle de notice d'autorité [NOUVEAU, 2007]

#0 - Numéro de contrôle de notice d'autorité [REDÉFINI, 2010]

#1 - URI de l'objet du monde réel [NOUVEAU, 2017]

#2 - Source du terme [NOUVEAU, 2005]

#4 - Code de relation [NOUVEAU, 2016]

#4 - Code de relation [RENOMMÉ, 2017] [REDÉFINI, 2017]

La sous-zone #4 a été renommée et redéfinie afin de permettre l'enregistrement d'URI de relation en plus de codes MARC et non issus du MARC.